

L'Académie virtuelle d'orientation douanière de l'Organisation mondiale des douanes

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) offre aux Membres de l'OMD l'Académie virtuelle d'orientation douanière (AVOD). L'objectif est de donner accès aux nouveaux arrivants au sein des douanes à une connaissance des normes douanières internationales, ainsi que de la façon dont elles doivent être interprétées et appliquées dans leur futur travail. L'Académie, qui vise à doter les nouveaux douaniers des connaissances et compétences de base sur les normes internationales douanières, doit être considérée comme un enseignement complémentaire et non comme un substitut à la formation nationale de l'administration. Elle est accessible depuis la plate-forme CLICK! de l'OMD (la Communauté de l'apprentissage et du savoir douaniers).

Description de la formation

Conçue à partir des meilleures pratiques des Membres de l'OMD, cette formation a pour principal objectif de dispenser à des fonctionnaires des douanes nouvellement recrutés (depuis moins de quatre ans), des connaissances et compétences douanières générales. Elle présente aux nouveaux arrivants les rôles et fonctions caractéristiques des administrations douanières, les concepts de procédures et de pratiques de dédouanement, les conventions et accords internationaux et les principes de renforcement des capacités.

La formation apporte :

- ❖ Une connaissance des principes fondamentaux de l'environnement douanier, ainsi que des conventions et systèmes internationaux;
- ❖ Les compétences cognitives de base requises pour mener à bien les tâches douanières;
- ❖ Les compétences fondamentales nécessaires pour devenir un professionnel efficace de la douane.

Ce cours de l'OMD constitue une opportunité supplémentaire, pour les nouveaux fonctionnaires des douanes, de se familiariser avec les normes internationales de la communauté douanière et de mieux comprendre les relations entre les législations nationales et les conventions et instruments internationaux. Elle prépare les nouveaux douaniers à leur futur travail en favorisant l'adoption d'un langage commun et donc en augmentant leurs capacités à travailler avec leurs pairs. Enfin, elle offre une base très solide, utile pour l'évolution de la carrière.

Au terme de cette formation, les participants seront capables :

1. de comprendre le rôle de l'OMD et son impact sur la communauté des douanes, y compris sur leur propre administration des Douanes
2. d'interpréter et d'appliquer les outils et conventions internationales relatifs aux Douanes
3. de comprendre les concepts de modernisation douanière et de renforcement des capacités
4. d'identifier et d'appliquer les principes de perception de recettes
5. de comprendre et d'appliquer les principes de lutte contre la fraude
6. d'identifier les procédures douanières de base.

Cette formation de l'AVOD de l'OMD est composée de 4 modules obligatoires accompagnés d'un tutorat en ligne et de 2 modules optionnels (voir annexes).

Durée de la formation

La formation de l'AVOD doit être finalisée en validant une série d'évaluations et de tests, dans un délai limité de **14 semaines**.

Critères d'admission et étiquette

Les fonctionnaires des douanes de toutes les administrations douanières peuvent s'inscrire à condition de remplir les critères définis ci-dessous.

Pour être admis à la formation de l'AVOD, le candidat doit remplir les critères suivants:

- Être un agent des douanes **nouvellement recruté**, avec **moins de quatre ans d'ancienneté** dans les douanes;
- avoir une très bonne maîtrise du **français parlé et écrit**;
- posséder de **bonnes connaissances en informatique** et **disposer d'un accès à Internet**;
- être disponible pendant **toute la durée** de la session de l'AVOD et être en mesure d'y consacrer le temps nécessaire (8 heures/semaine au minimum) ;
- **recevoir de l'Administration des douanes dont il dépend l'autorisation de s'inscrire** à l'Académie virtuelle d'orientation douanière.

Le Secrétariat de l'OMD garantit un processus de sélection transparent reposant sur ces critères d'admissibilité. Il sera tenu compte de l'équilibre des genres ainsi que de l'équité de la représentation géographique.

Les candidats retenus acceptent les [Conditions d'utilisation de CLiKC!](#) ainsi que la Charte de l'AVOD.

Les séquences d'activités

Dès que la session est ouverte, les participants sélectionnés doivent s'engager pleinement dans leur parcours individuel de formation, à un rythme régulier. Ils sont cependant tenus d'atteindre certaines étapes à des dates précises : il s'agit d'activités simultanées correspondant à des niveaux de progression décisifs. La date de clôture de la session et de l'éventuelle délivrance automatique d'un certificat est préétablie.

L'Académie virtuelle d'orientation douanière de l'OMD est structurée en tenant compte des bonnes pratiques des programmes de formation initiale par les Membres de leurs nouvelles recrues, et met l'accent sur les principaux modules et les volets d'apprentissage applicables à un tel projet d'envergure mondiale.

L'apprentissage de l'Académie se décompose comme suit :

- Accès à des cours de e-learning et à des documents de référence
- Activités d'apprentissage collaboratif impliquant une interaction avec d'autres participants, tuteurs et collègues :
 - o vidéo conférences, forums de discussion, projets d'écriture collective
- une évaluation des connaissances et des compétences acquises
 - o tests en ligne, QCM;
 - o devoirs écrits.

Les participants sont encouragés à développer un réseau professionnel international à travers des échanges de points de vue et de pratiques avec les fonctionnaires des douanes d'autres administrations et d'autres régions, et grâce à l'accès donné à des conseillers reconnus au sein de la Communauté mondiale des douanes.

Méthodes d'évaluation et certification

Tout au long des 14 semaines d'apprentissage, les participants feront l'objet d'une évaluation continue par la mise en place de diverses méthodes nécessitant un niveau élevé d'engagement de chacun des participants.

La formation sous tutorat est encadrée par le coordinateur de l'Académie au sein du Secrétariat; celui-ci est chargé de veiller aux processus d'accès et d'inscription, au respect de la date de fin prévue pour l'activité d'apprentissage, à animer les débats dans le cadre des forums de l'Académie, ainsi qu'à fournir aux participants toute l'assistance nécessaire pour mener à bien leur apprentissage. Le coordinateur de l'Académie épaula les tuteurs virtuels.

Les tuteurs virtuels guident les participants s'agissant de la mise en œuvre pratique des conventions et normes internationales de l'OMD. Ils aident les candidats qui ont des questions liées au contenu, revoient les devoirs et facilitent les discussions portant sur certaines des difficultés de mise en œuvre rencontrées sur le terrain.

Les devoirs et activités sont examinés par les tuteurs virtuels et le coordinateur de l'Académie de l'OMD; les tests de connaissances évaluent la compréhension des nouveaux venus et leurs capacités à mettre en œuvre les concepts et principes relevant d'un sujet précis; la participation des participants et leur niveau d'interactivité sont encadrés et évalués tout au long de l'apprentissage.

Seuls les participants qui auront pris part avec succès à la formation se verront octroyer le certificat de l'AVOD.

Module 1: Introduction à la douane

Description du Module

Des informations générales sur la douane, son environnement et les défis auxquels elle est actuellement confrontée, sont indispensables pour les fonctionnaires nouvellement recrutés. Elles permettent de comprendre les principaux rôles et fonctions de la douane. Ce module vise à aider les participants à comprendre l'environnement de la douane ainsi que les concepts et valeurs essentiels au travail dans une administration des douanes au 21^{ème} siècle.

Sont abordés dans le module : les rôles et responsabilités de la douane, la douane au 21^{ème} siècle, la modernisation de la douane, le renforcement des capacités douanières et l'égalité de genre.

Objectifs du Module

A la fin de la formation, les participants seront capables :

1. de définir les rôles et responsabilités de la douane
2. de comprendre la vision de la douane au 21^{ème} siècle
3. de comprendre les méthodes de modernisation et de renforcement des capacités douanières
4. de contribuer à la modernisation continue de leur administration
5. de comprendre les principes de l'égalité de genre

Unités d'apprentissage contenues dans ce module:

1.1 Fonctions et valeurs principales de la douane

- 1.1.1 Valeurs centrales de la douane et rôle du fonctionnaire
- 1.1.2 Ethique dans le milieu de travail

1.2 La modernisation de la douane et le renforcement des capacités

- 1.2.1 Introduction aux éléments constitutifs de la douane au 21^{ème} siècle
- 1.2.2 Modernisation douanière et renforcement des capacités

1.3 Égalité de genre

- 1.3.1 Pourquoi l'égalité de genre?
- 1.3.2 Comprendre l'égalité de genre
- 1.3.3 Politiques internes
- 1.3.4 Politiques externes
- 1.3.5 L'OMD soutient l'égalité de genre

Module 2 : Introduction aux régimes douaniers

Description du module

Ce cours permet aux nouveaux arrivants d'acquérir les connaissances et les compétences de base en matière de régimes douaniers. Il est axé sur les importations, les exportations et le transit des marchandises, l'entreposage, le traitement, les régimes spéciaux, etc.

Objectifs du module

A la fin du cours, les participants doivent être en mesure :

1. de comprendre la coopération entre la douane et les autres administrations
2. de comprendre les principes et l'intégration régionale de la gestion coordonnée des frontières
3. de comprendre la chaîne logistique internationale
4. d'expliquer les régimes douaniers associés à l'entrée et à la mainlevée des marchandises
5. de comprendre les modes de transit des marchandises
6. de bien connaître les principes généraux des conventions de l'OMD, ainsi que les normes internationales sur lesquelles reposent les régimes douaniers nationaux
7. de connaître les régimes spéciaux

Les unités d'enseignement du présent module :

2.1 Commerce international

- 2.1.1 Introduction à la facilitation des échanges
- 2.1.2 Introduction à l'Accord sur la facilitation des échanges (AFT)

2.2 Aperçu des régimes douaniers

- 2.2.1 Introduction à la Convention de Kyoto révisée (CKR)
- 2.2.2 Principes généraux et Définitions
- 2.2.3 Dédouanement et autres formalités douanières
- 2.2.4 Admission temporaire
- 2.2.5 Sécurité de la chaîne logistique

2.3 Coopération entre la douane et les autres organismes gouvernementaux, et notamment les principes et l'intégration régionale de la gestion coordonnée des frontières (GCF)

- 2.3.1 Introduction à la gestion coordonnée des frontières (GCF)
- 2.3.2 Planification de la gestion coordonnée des frontières
- 2.3.3 Mise en œuvre de la gestion coordonnée des frontières
- 2.3.4 Aperçu des instruments et outils de l'OMD
- 2.3.5 Organisations internationales impliquées dans la GCF et dans le GU
- 2.3.6 Tendances en matière d'intégration régionale

Module 3 : Introduction à la perception des recettes fiscales+

Description du module

Ce module présente aux nouveaux arrivants les principes de la perception des recettes fiscales. Il porte sur les conventions internationales, les outils et les instruments appliqués au classement, à l'évaluation et à l'origine des marchandises. En outre, il fournit aux nouveaux venus les connaissances et les compétences pour mener à bien avec efficacité et professionnalisme les tâches douanières liées à la perception des recettes fiscales.

Objectifs du module

A la fin du présent cours, les nouveaux arrivants doivent être en mesure :

1. de comprendre le Système harmonisé ainsi que les principes et les règles appliqués au classement des marchandises
2. de comprendre les principes d'évaluation de l'OMC
3. de comprendre les procédures liées à l'origine des marchandises

Les unités d'enseignement du présent module :

3.1 Classement

- 3.1.1 Aperçu des questions tarifaires et de classement
- 3.1.2 Introduction générale au Système harmonisé

3.2 Evaluation en douane

- 3.2.1 Evaluation en douane – Principes généraux
- 3.2.2 Article 1 : valeur transactionnelle
- 3.2.3 Article 8 : ajustements

3.3 Règles d'origine

- 3.3.1 Règles d'origine
- 3.3.2 Accords préférentiels

Module 4 : respect et application de la réglementation douanière

Description du module

Le présent cours porte sur les procédures de contrôle applicables, et il apporte les connaissances ainsi que les compétences nécessaires pour les mettre en œuvre.

Objectifs du module

À la fin de ce cours, les nouveaux arrivants devront être en mesure :

1. de comprendre les principes de la gestion du respect de la loi et des risques douaniers
2. de mettre en œuvre des procédures de contrôle des marchandises
3. de comprendre les procédures de contrôle des voyageurs
4. d'expliquer et d'identifier la fraude commerciale ainsi que le blanchiment de fonds
5. d'identifier les procédures de sûreté et de sécurité appliquées par les fonctionnaires de la douane
6. acquérir des connaissances en matière de poursuites

Les unités d'enseignement du présent module :

4.1 Sélectivité basée sur le risque

- 4.1.1 Indicateurs de risque des marchandises aériennes
- 4.1.2 Ciblage et profilage des marchandises commerciales
- 4.1.3 Indicateurs de risque des conteneurs d'expédition
- 4.1.4 Contrôle des passagers de l'aéroport

4.2 Interdictions et restrictions spécifiques

- 4.2.1 Les menaces aux douanes
- 4.2.2 Interdictions et restrictions spécifiques

4.4 Sûreté et sécurité

- 4.4.1 Sûreté des fonctionnaires de la douane

4.5 Délits et poursuites

- 4.5.1 Prise de notes, rédaction du rapport
 - 4.5.2 Entretiens et interrogatoires
-